



Municipalité de Trois-Rives

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2024-005 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Trois-Rives, le 3 février 2025 :

Règlement no 2024-005 décrétant les règles de régie interne des séances du Conseil Municipal.

Ce règlement a pour objet d'encadrer la régie interne des séances du Conseil Municipal.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Trois-Rives, ce 3 février 2025.

Mélanie Doucet

Greffière-trésorière adjointe